

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 298

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 15

I. – Rédiger ainsi le début de l’alinéa 3 :

« II. – Au premier alinéa du I de l’article L. 137-13 et au premier alinéa de l’article L. 137-14 du même ... (*le reste sans changement*) ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.